

Ministère de l'intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Bureau central des cultes

Appels à projets de recherche

« Islam, religion et société » - AAP 2021

Guide de candidature

Depuis février 2015, le ministère de l'intérieur a mis en œuvre les crédits recherche « Islam, religion et société », pilotés par le Bureau central des cultes qui publie chaque année un appel à projets destiné à financer des projets de recherche en islamologie ou en sciences humaines et sociales sur l'islam de France, portés par de jeunes docteurs. Ce dispositif a été mis en œuvre pour répondre au « Livre Blanc » du GIS Moyen-Orient/Mondes Musulmans » et du rapport de 2014 sur les « Disciplines rares » qui faisaient le constat du déclin de l'islamologie en France et pointaient le besoin de connaissance de l'administration dans ces matières.

Les recherches soutenues éclaireront les dynamiques complexes que connaissent cette religion et ses différentes expressions dans le contexte contemporain, la diversité de ses courants, pratiques et discours, de sa composition et de ses recompositions. Les usages passés et présents du corpus religieux islamique, l'étude de la production scripturaire ancienne comme contemporaine pourront également être des sujets d'étude. Une approche pluridisciplinaire intégrant sociologie, anthropologie, philosophie, droit, économie, science politique, histoire, islamologie, géopolitique, archéologie, sciences de l'éducation et sciences de l'information et de la communication, est encouragée.

Les appels à projets sont présentés par grands axes, chacun d'eux étant composé de plusieurs thèmes, laissant aux chercheurs toute latitude pour fixer leur méthodologie, structurer leur projet et envisager leurs terrains d'étude.

1. MODALITÉS DES CANDIDATURES

1.1 Critères d'admissibilité des candidats

L'appel est ouvert à tout porteur de projet titulaire **d'une thèse de doctorat**, affilié à un laboratoire de recherche rattaché à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou à un organisme public de recherche français, notamment EA et UMR, **en qualité de statutaire ou d'associé**, et bénéficiant d'une compétence dans les champs et thématiques impliqués.

1.2 Contenu du dossier

Le dossier sera constitué d'un projet présenté en trois volets :

- I. Présentation, état de la question, problématisation ;**
- II. Axes de recherche, méthode et mise en œuvre pratique** (modalités de la recherche y compris les terrains d'enquête retenus, explication de la méthodologie, calendrier), ainsi qu'une courte bibliographie indicative, l'ensemble ne devant **pas excéder 5 pages** (hors CV et lettre de soutien, voir ci-dessous) ;
- III. Document budgétaire** proposant une évaluation du coût du projet et sa ventilation détaillée. Il s'agit d'un budget prévisionnel.

L'évaluation de la faisabilité du projet de recherche appartient au chercheur. Les circonstances particulières de la crise sanitaire doivent inviter à la prudence quant aux projets impliquant de nombreux déplacements, notamment à l'étranger.

Le dossier électronique devra également comporter :

- Un **CV** du ou des porteurs de projet (qui mentionnera les coordonnées des porteurs de projet dont les coordonnées téléphoniques, et clairement les éventuelles publications) ;
- Une **lettre de soutien du directeur d'un laboratoire de recherche** qui s'engage à héberger le projet s'il est retenu ;
- Il est important de préciser, le cas échéant, en quelques lignes les noms, prénoms, et références des chercheurs (étudiants de master ; doctorants, post-doctorants, enseignants ou chercheurs statutaires ou non statutaires) susceptibles de composer l'**équipe de recherche**, ainsi que leurs rôles respectifs précis au sein de celle-ci.

Le candidat donnera à son projet **l'intitulé de son choix**, pourvu qu'il s'inscrive dans l'un des trois axes proposés dans l'appel à projets. Il pourra définir le thème et le sujet qui s'inscrit dans cet axe générique.

Enfin, le porteur de projet ajoutera à l'exemplaire électronique de son dossier uniquement, (non pas au dossier papier) **l'une de ses publications**, relative au sujet pour lequel il candidate ou à sa spécialité. Les **annexes** doivent être impérativement envoyées par voie électronique. Leur envoi par voie postale est facultatif.

Chaque porteur évaluera de manière réaliste ses besoins en matière de ressources humaines et matérielles en proposant un **budget prévisionnel précis**. Il pourra le cas échéant se rapprocher du Bureau central des cultes pour obtenir plus d'informations sur ce point : bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr

2. PRODUCTION ET LIVRAISON DE L'ETUDE

Les travaux doivent être rédigés en langue française et être précédés d'un résumé d'une page. Le format normal de l'étude finale est compris entre 100 et 250 pages, en fonction de la durée de l'étude (12 mois maximum), enrichi par des annexes *ad libitum*.

Une version synthétique de cette étude, dont la propriété intellectuelle appartient à l'auteur et au co-auteur, pourra être valorisée et diffusée, dans le cadre d'une collection électronique « Islam, religion et société » en cours de création.

3. FINANCEMENT

Le financement accordé par le ministère de l'intérieur aux laboratoires d'hébergement des lauréats des crédits de recherche « islam, religion et société » de la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ) / Bureau central des cultes, est une subvention versée via les Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).

Elle est accordée pour la durée du projet, **de 12 mois maximum**, et ne pourra dépasser le montant maximum de **60 000 €**. Pour information, la majorité des projets sont financés à hauteur de 15 à 30 000 €. Le montant de la subvention sera déterminé au vu de la cohérence entre le contenu du projet, la composition de l'équipe de recherche et le budget prévisionnel, par l'ensemble des membres du conseil scientifique et du conseil d'administration (voir ci-après).

Une convention sera établie entre le ministère de l'intérieur et l'EPST, précisant les modalités de financement, d'exécution, les objectifs et le calendrier de l'étude.

Les dépenses couvertes par cette subvention peuvent être :

- Des dépenses de personnels affectés spécifiquement au projet (chercheurs, ingénieurs, techniciens, personnels d'appui) ;
- Des frais relatifs au travail de terrain ;
- Des achats ou amortissements d'équipements et de matériels de recherche ;
- Des travaux de recherche sous-traités à des entreprises ou à des laboratoires publics ou privés ;
- Et d'autres dépenses afférentes à la réalisation de l'étude (frais de déplacement, organisation de séminaires ou de colloques...).

Les chercheurs statutaires ne pourront pas se salarier sur les projets. Ils sont en revanche éligibles aux coûts marginaux.

4. SELECTION DES LAUREATS

Le programme de crédits de recherche « Islam, religion et société » est piloté depuis septembre 2016 par un conseil scientifique et un conseil d'administration. Le premier est composé d'universitaires reconnus¹, le second de responsables administratifs issus du ministère de l'intérieur et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi que d'autres institutions nationales de recherche. Les évaluations du conseil scientifique et les décisions du conseil d'administration seront communiquées aux candidats au **mois de juin 2021**.

¹ Ceux-ci sont directeurs de recherche au CNRS ou à l'IRD, professeurs des universités, maîtres de conférences HDR, ingénieurs de recherche, chargés de recherche.

5. DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature au format papier seront envoyés au :

Ministère de l'intérieur, DLPAJ, Bureau central des cultes,
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Et au format électronique² (poids du courriel de 4 Mo maximum) :

bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr

Date limite d'envoi des dossiers :

au plus tard le lundi 29 mars 2021 à 08h00.

(un exemplaire par courriel + un exemplaire par courrier).

Paris, le 21 janvier 2021

² La case « sujet » du courriel indiquera notamment le numéro de l'axe, du thème (et éventuellement du sous-thème) dans lesquels s'inscrit le projet de recherche soumis par le candidat.